



Mairie de Courson Monteloup

## Rappel des consignes d'utilisation du réseau d'assainissement : les mauvais comportements de chacun peuvent avoir des conséquences pour tous !

En 2015 et 2016, le Syndicat de l'Orge, en concertation avec les communes de Fontenay-les-Briis et Courson-Monteloup, a créé un réseau d'assainissement collectif sur les hameaux de la Charmoise, la Roncière et la Soulaudière.

Ce réseau transporte exclusivement les eaux usées des habitants. Compte-tenu de la topographie du terrain, il a été nécessaire de créer des stations de pompage pour relever les eaux usées ; ces postes sont situés hameau Marianne, rue de l'Horloge, Chemin du Ruisseau et route de Folleville. A l'extrémité du réseau, les eaux usées sont ensuite traitées par la station d'épuration (station filtres plantées de roseaux).

Depuis la mise en service du réseau, de mauvais comportements ont pu être observés : des lingettes et des tampons hygiéniques ont été retrouvés dans les postes ; ces produits ne sont pas biodégradables à court terme et encore moins solubles dans l'eau. Ces déchets s'agglomèrent entre eux et se retrouvent dans les postes entraînant des dysfonctionnements sur ces ouvrages : diminution de la capacité de pompage, arrêt complet des pompes avec obligation de faire intervenir un technicien. Le réseau peut également se boucher partiellement ou totalement à cause de ces déchets.

Egalement, de nombreux déchets ont été retrouvés dans la canalisation d'entrée de la station d'épuration dite « de la Charmoise », située au niveau de la voie communale en direction du hameau d'Arpenty. Comme pour les postes, la présence de ces déchets pose des problèmes techniques et nuit au bon fonctionnement de la station d'épuration.

**Aucun déchet ne doit être introduit dans le réseau (lingettes nettoyantes pour les bébés, le sol ou les mains, rouleaux vides de papier hygiénique même dits « biodégradables » ou « se diluant dans l'eau », serviettes ou tampons hygiéniques, résidus alimentaires, huiles de friture ou autres, graisses, laitance, ...).**

Les communes de Fontenay-les-Briis et Courson-Monteloup, ainsi que le Syndicat de l'Orge, comptent sur votre compréhension et votre vigilance pour permettre au réseau de fonctionner dans des conditions optimales. En cas de question, vous pouvez joindre le Syndicat de l'Orge ou la mairie de votre lieu d'habitation.